

## **DÉCLARATION CONJOINTE**

**ENTRE**

**LE MINISTRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE SUPPLÉANT  
DU QUÉBEC,  
M. PIERRE MOREAU,**

**ET**

**LE MINISTRE DE L'AIDE À LA JEUNESSE,  
DES MAISONS DE JUSTICE ET DE LA PROMOTION DE BRUXELLES  
DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE DE BELGIQUE,  
M. RACHID MADRANE,**

**PORTANT SUR UNE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE  
DE LA LUTTE À LA RADICALISATION**

Réunis à Québec le 17 novembre 2015, le ministre de la Sécurité publique suppléant du Québec, M. Pierre Moreau, et le ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles de la Communauté française de Belgique, M. Rachid Madrane, expriment leur volonté d'amorcer une coopération, dans le cadre de leurs compétences, entre le Québec et la Communauté française de Belgique en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent, en vue de répondre efficacement à ce phénomène en évolution. Ils souhaitent particulièrement que soit renforcé l'échange des connaissances, des expériences, des expertises et des pratiques exemplaires entre leurs administrations respectives, en vue de mieux outiller les intervenants, notamment pour faciliter le désengagement des individus concernés et de continuer d'améliorer la sécurité des citoyens.

Alors que les gouvernements du Québec et de la Communauté française de Belgique ont tous les deux adopté un plan d'action visant notamment la prévention de la radicalisation et favorisant le bien-vivre ensemble, les ministres favoriseront les échanges de haut niveau sur les initiatives gouvernementales communes en cette matière et l'organisation de la collaboration entre les deux gouvernements. Les échanges pourraient viser, entre autres, l'enrichissement des connaissances, la formation des intervenants, ainsi que la sensibilisation, notamment auprès des jeunes.

À la lumière des échanges tenus et des secteurs porteurs identifiés lors de ces échanges, les deux ministres évalueront, dans le cadre de leurs compétences, la possibilité de mener des projets conjoints. Aux fins du développement de leur coopération, ils entendent élaborer un plan de travail tenant compte des priorités respectives des partenaires gouvernementaux.

Fait à Québec, le 17 novembre 2015, en double exemplaire.

*(Original signé)*

---

Pierre Moreau  
Ministre de la Sécurité publique  
suppléant du Québec

*(Original signé)*

---

Rachid Madrane  
Ministre de l'Aide à la jeunesse,  
des Maisons de justice  
et de la Promotion de Bruxelles  
de la Communauté française de Belgique